



Strasbourg, le 24 octobre 2023

Communiqué de presse

Le juge des référés ordonne l'évacuation du campement du quai du maire Dietrich à Strasbourg

Depuis le début du mois de septembre, une cinquantaine de personnes s'est installée sous des tentes, sur l'espace arboré longeant l'III, en bordure du quai du maire Dietrich à Strasbourg.

La Présidente de l'Eurométropole a demandé au tribunal administratif de faire libérer les lieux.

Par une ordonnance du 23 octobre 2023, le juge des référés du tribunal a ordonné l'expulsion des occupants illégaux, en autorisant l'Eurométropole à demander, si nécessaire, le concours de la force publique.

Il a estimé que le fait que des personnes, dont des familles avec des enfants, vivaient durablement dans une situation sanitaire précaire, exposés à la vue de tous, caractérisait une atteinte inacceptable à leur dignité.

Dans ces conditions, il a souligné qu'il aurait appartenu à l'Eurométropole de prendre l'attache de la ville de Strasbourg, de l'Etat, ou de toute autre autorité compétente, pour que la situation des occupants des lieux soit évaluée et qu'ils puissent être hébergés.

Toutefois, au-delà de ces considérations, il a estimé qu'il existe un risque grave de noyade, du fait de la berge de l'III en pente abrupte et de la présence de jeunes enfants, ce qui rend nécessaire l'évacuation du campement.

Contacts presse :

Claire ANDRES-KUHN : 03.88.21.23.26 / communication.ta-strasbourg@juradm.fr

Laetitia KALT : 03.88.21.23.50 / communication.ta-strasbourg@juradm.fr